

CATEGORIES D'IMMOBILISATION		ARTICLE	DUREE AMORTI
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1000,00 euros			1
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement		201	3
Frais d'études		2031	3
Frais de recherche et de développement		2032	3
Frais d'insertion		2033	3
Concessions, droits		2051	3
Autres immobilisations incorporelles		208	5
CATEGORIES D'IMMOBILISATION		ARTICLE	DUREE AMORTI
Immobilisations corporelles			
Agencements et aménagements de terrain		212	15
Constructions		2131	50
Immeubles de rapport		2132	20
Installations agencements	Installations agencements dans les constructions et bien louées	2135	15
Autres constructions		2138	20
Constructions sur sol d'autrui		214	50
Installations, matériels et outillage techniques	Installations complexes spécialisées	2151	30
	Installations à caractère spécifique	2153	15
	Matériel et outillage industriel	2153/2154	10
	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2157	10
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15
	Matériel de transport - véhicules lourds	2182	7
	Matériel de transport - véhicules légers	2182	5
	Matériels informatique	2183	5
	Matériel de bureau	2183	10
	Mobiliers	2184	10
	Autres immobilisations corporelles	2188	10